N° 2022/086/8.4 Feuillet n°106

Département de la DORDOGNE - Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir

100

100

XII.

ш

ш

TE:

III

23

EI:

58 Avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU L'an deux mil vingt-deux, le 28 juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 21 juin 2022

| Nombre de Conseillers Communautaires | |
|--|----|
| En exercice | 58 |
| Présents | 41 |
| Votants : | 46 |
| Pour: | 46 |
| Contre: | 0 |
| Abstention : | 0 |

PRÉSENTS:

Titulaires: Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND. DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

<u>Suppléant</u>: Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE.

Excusés: Didier CLERJOUX, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE donne pouvoir à Sabine MALARD, Jean-Yves VERGNE, Nicolas RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

SECRÉTAIRE: Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Création d'un EPIC Office de Tourisme Vézère Périgord Noir

Vu les articles L. 133-1 à L.133-3-1 du Code du Tourisme, relatifs à l'institution d'un office de tourisme ;

Vu les articles L133-4 à L.133-10 du Code du Tourisme, relatifs à l'institution d'un office de tourisme en EPIC

Vu les articles L2221-10 et R2221-18 à R2221-62 du Code général des collectivités territoriales applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC, Vu les dispositions législatives et règlementaires en vigueur

Dans un contexte de réforme territoriale et de raréfaction des dotations publiques, la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir propose une nouvelle organisation du tourisme sur son territoire.

AR Prefecture

024-200041150-20220628-DE2022086-DE Reçu le 05/07/2022

Publié le 05/07/2022

La communauté souhaite que le territoire soit perçu comme une destination touristique majeure sur laquelle s'articulent des logiques publiques, garantes de l'intérêt général local et des logiques privées.

Une analyse du contexte territorial et des besoins de la communauté a permis d'aboutir à la perspective d'un nouveau mode de gouvernance plus opportun pour l'Office de Tourisme sous la forme d'un EPIC.

La volonté de fortement positionner les élus de la communauté dans son exécutif et l'importance donnée au pilotage de la destination et d'une des compétences phares de l'intercommunalité doit permettre d'insuffler une véritable stratégie touristique, de développer la coopération entre les acteurs pour un travail commun en réseau.

Aussi, compte-tenu de cette volonté de développement par le tourisme, il est proposé de créer à compter du 1er janvier 2023, dans le cadre des dispositions légales relatives aux offices de tourisme, un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) qui apparaît désormais comme l'outil le mieux adapté pour mettre en œuvre la politique touristique de la Communauté de communes.

Il est précisé que l'Office de Tourisme ainsi créé pourra disposer de la totalité des missions d'un office de tourisme.

Il sera administré par un Comité de Direction et géré par le Directeur.

Le Comité de Direction délibèrera sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'Office de Tourisme et notamment sur :

- le budget des recettes et des dépenses de l'office,
- le compte financier de l'exercice écoulé,
- le programme annuel de promotion, et de commercialisation,
- le programme des animations,
- les projets touristiques portés par l'office de tourisme,
- les questions qui lui sont soumises pour avis par le conseil communautaire

Vu l'avis du bureau communautaire du 30 Mai 2022.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- APPROUVE la création d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Office de tourisme,
- AUTORISE le Président à présenter des statuts, après travaux, à la prochaine séance communautaire et à passer et signer tout actes et documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 05/07/2022

Le Président, Dominique BOUSQUET Terrassonnais

> Communauté de Communes 58 Averue Jean Jaurès 24120 Terrasson-Lavilledieu 05 53 50 96 10

> > Haut Périgord No

Terrassonnais

AR Prefecture

Communauté de Communes 58 Avenue Jean Jaurès

Terrasson-Lavilledieu 05 53 50 96 10 24120

024-200041150-20220628-DE2022086-DE Reçu le 05/07/2022

Publié le 05/07/2022